



Les vieux Châteaux de la Vesouze⁽¹⁾

CHAPITRE XVI

LA VOGÉ — TURQUESTEIN — CHATILLON — CIREY
LES BARONS D'HAUSSONVILLE ET FRANÇOIS DE VAUDÉMONT

Ce qui restait aux évêques de Metz, de leurs vastes possessions dans la vallée de la Vesouze, après les usurpations et les aliénations de toutes sortes qui les avaient tant amoindries, formait deux groupes principaux : la *Vogé* et la chatellenie de *Baccarat*.

Il y avait en outre un certain nombre de localités éparses, sur lesquelles, par l'effet du temps et des empiètements, les évêques n'avaient conservé que des droits tellement vagues, qu'elles ne figuraient plus en quelque sorte que pour mémoire, dans la nomenclature de leurs possessions.

Tel était par exemple le village de Vého, îlot évêchois complètement enclavé dans le comté de Blâmont.

Tels aussi Herbéviller et Fréménil, Buriville, Harbouey, Mignéville, absorbés par le comté de Blâmont, et la seigneurie d'Ogéviller ; — tels les territoires du *Ban-le-moine* à Angomont, Neuviller, Bréménil, si bizarrement partagés entre l'abbaye de Saint-Symphorien et le comté de Salm ; tels ceux du *Ban de la rivière*, Vaxainville, Petonville, Reclonville, dont nous verrons tout à l'heure l'étrange situation.

Les possessions de l'abbaye de Saint-Sauveur, Bonmoutier, Cirey, Berymont (aujourd'hui Petitmont) se rattachaient aussi nominalement à l'Evêché, parce que

(1) Voir le *Pays lorrain*, 1908, p. 305, 357, 434, 535 et 597. 1909, p. 21, 101, 165, 263, 350, 467 et 533.

l'évêque de Toul Conrad Probus les avait engagées à son collègue de Metz, Bouchard d'Avesnes, et que ses successeurs n'avaient jamais été en état de les racheter (1).

Enfin Châtillon, Bertrambois, Ibigny, Richeval se rattachaient à Turquestein.

Vic était le centre administratif auquel ressortissaient tous ces lambeaux. Cette petite ville devait son importance relative au siège du bailliage particulier de l'évêque, parce que Metz toujours agitée et frondeuse ne lui offrait souvent qu'un séjour précaire et peu sûr.

Lorsque la France se fut emparée de l'Evêché en 1552, et qu'elle y établit un parlement qui rendit la justice au nom du roi, elle toléra cependant à Vic la présence d'un corps de justice spécial aux territoires qui composaient le *domaine seigneurial de l'Evêché*, c'est-à-dire à Baccarat et sa banlieue. Quant aux autres localités de la Vôge, et notamment à Turquestein où les droits effectifs de l'évêque se réduisaient à une suzeraineté nominale, elles conservèrent la justice particulière de leurs seigneurs hauts-justiciers. Or dès la fin du xvi^e siècle ce fut le duc de Lorraine qui acquit cette seigneurie et ses vassaux. Elle ne fut pas incorporée au duché, pour lequel elle restait un pays étranger. Le duc en fut propriétaire mais non souverain. De là des situations très différentes pour la Vôge et pour le pays de Baccarat (2).

TURQUESTEIN ET CHATILLON

La châtellenie messine qui s'appelait *la Vôge*, avec Cirey pour chef-lieu, était devenue pour l'évêché, non moins que celle de Baccarat, une possession nominale.

A l'origine, alors que seuls les moines de Bonmoutier apportaient dans cette contrée perdue, le progrès et la vie, elle avait formé comme un district à part, où l'abbé, en même temps que l'autorité quasi-épiscopale exerçait aussi la puissance seigneuriale (3).

Mais, nous le savons déjà, les monastères défendaient mal leurs possessions contre les entreprises de la force, et Saint-Sauveur eut bientôt de puissants voisins féodaux qui s'étendirent sans scrupule à ses dépens.

(1) *M. Arch. lorr.*, 1897, 36-48.

(2) *M. Arch. lorr.*, 1886, 157. *D. Arch. lorr.*, 1870, 115. Voir aussi : département de Metz, bailliage de Vic.

(3) Lepage, *Com. Meurthe*, I. 238.

Les premiers qui apparaissent sont les seigneurs de Turquestein. Nous avons vu que cette importante seigneurie (1) était une des quatre qui constituaient l'apanage des comtes de Metz, dignité qui demeura jusqu'au XIII^e siècle aux mains des comtes de Lunéville-Dagsbourg et, à la mort de la comtesse Gertrude fit, en vertu du droit féodal, retour à l'évêque de Metz. Mais bientôt après (1346) à la suite d'une guerre malheureuse contre l'éternel ennemi le duc de Lorraine, un autre évêque se voyait contraint de donner Turquestein en gage à son vainqueur, et le duc s'empressait de le repasser au comte de Blâmont en récompense des services qu'il avait reçus de lui dans cette même guerre où le comte avait su se trouver du côté du plus fort (2).

Turquestein entre les mains des comtes de Blâmont, était pour leur puissance un appoint considérable. Ils en abusèrent, et s'y comportèrent comme en pays conquis. Embusqués dans ce repaire perdu au milieu des forêts, ils y attendaient en toute sécurité le moment propice pour « faire proie » dans la plaine qui s'étend au pied de ce rocher inaccessible. « Issant de ladite forteresse et rentrant en icelle, ils faisaient plusieurs gros griefs et dommages, comme feux boutés prises de corps d'hommes, bêtes et biens-meubles » (3).

Dans une de leurs guerres contre l'évêque, et au mépris de tous leurs devoirs de vassaux, ils avaient fait irruption dans la châtellenie de Baccarat, arrêté les habitants de Vathiménil, Baccarat et Brouville, et les avaient enlevés à Turquestein pour les y jeter au fond d'une tour « en fers et ceps, et mis en *gehyenne* et grands tourments de leurs corps, en manière que l'on a accoutumé à faire à malfaiteurs notoires ». L'un de ces malheureux en était mort (4).

Au bout d'un siècle de ce régime, la seigneurie de Turquestein était dévastée, elle ne rapportait plus que le quart de ce qu'elle avait valu. « La plus grande partie des villages sont détruits et inhabitables esquels né homme né femme ne demeurent, ne n'y a point d'espérance que au temps advenir y doive venir demeurer personne, pourquoi sont déserts les champs, prés, terres arables qui sont convertis en bois et haies » (5).

L'évêque de Metz n'ayant pas les moyens de racheter sa forteresse et de la réparer, dut attendre pendant un siècle l'occasion de la soustraire à une ruine complète. Cette occasion s'offrit enfin en 1453, mais au profit d'un nouveau-venu.

(1) Calmet, *Preuves*, II, col. DCXII. Lepage, *Turquestein*, 135.

(2) *Arch. layette*, Blâmont, I, n° 101. *Id.* Bl. Domaine, B, 346 f. 72.

(3) *Mém. arch. lorr.*, 1886, p. 134.

(4) Lepage, *Com. Meurthe*, I, 70.

(5) *M. Arch. lorr.*, 1886, p. 140.

En 1323, le comte de Blâmont alors à l'apogée de sa puissance, bien qu'il ne fut pas encore en possession de Turquestein, avait fait élever, ou peut-être seulement reconstruire, sur une roche voisine moins abrupte, mais bien placée pour dominer l'une des vallées de la haute Vesouze, le château de Châtillon.

Cette entreprise évidemment menaçante pour Turquestein avait naturellement soulevé des objections. Le comte prétendait que la roche sur laquelle il avait bâti le nouveau donjon faisait partie de son alleu, « étant assis entre Blâmont et Turquestein » (1). Mais vérification faite, il avait dû reconnaître que ce terrain appartenait bien à l'évêque, et pour conserver le château, il avait dû s'y reconnaître comme vassal du prélat. — Le château fut mis entre les mains d'une grande famille lorraine, celle d'Haussonville, déjà puissante par les domaines qu'elle possédait sur la Moselle, et qui en acquit d'autres dans la Vôge, autour du nouveau château.

On ne peut douter que ce soit ce voisinage même qui l'ait déterminée à acquérir aussi Turquestein, et c'est ainsi que en 1453, Jean d'Haussonville, seigneur en partie de Châtillon, remboursant pour le compte de l'évêque la somme due depuis si longtemps au comte de Blâmont, retira de ses mains le vieux donjon délabré, le répara et en fit hommage à l'évêque avec promesse d'en assurer toujours libre entrée à son suzerain (2).

Il semble que cet accroissement considérable de la puissance d'un vassal, ne fut pas pour plaire aux seigneurs de Blâmont. On ne voit pas toutefois qu'ils aient élevé de vives protestations. Ils étaient d'ailleurs à cette époque très près de la décadence ; la grande lutte entre la Bourgogne et la Lorraine absorbait toutes les forces vives du pays, et le temps était proche où René II, vainqueur du Téméraire allait négocier avec le dernier comte de Blâmont, Olry, évêque de Toul, la cession de ce beau comté à la couronne ducale.

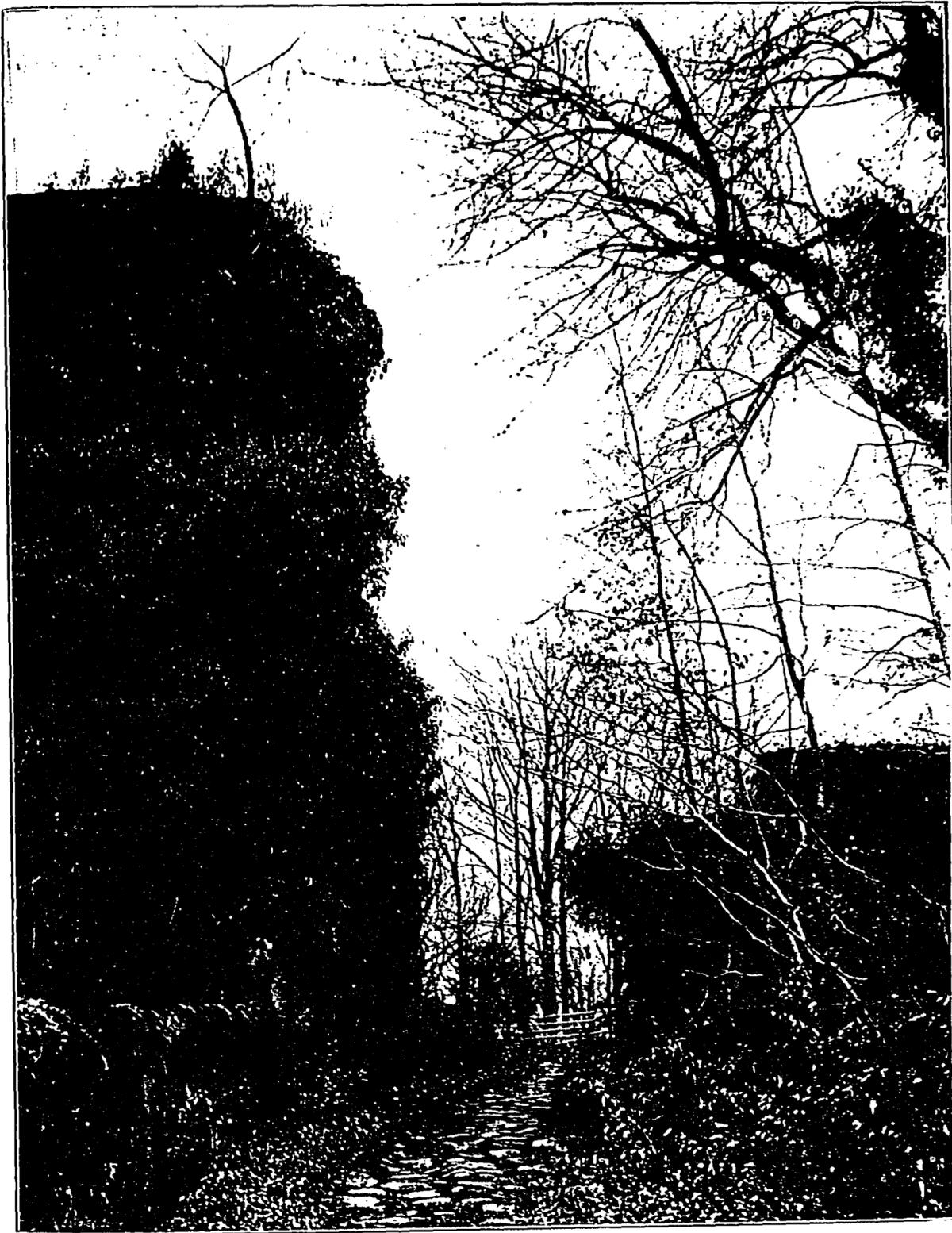
Soit entre les mains des comtes de Lunéville, soit sous la suzeraineté de Blâmont, Turquestein avait toujours eu ses seigneurs particuliers.

Nous avons déjà rencontré au x^e siècle Gérard l'un des voués de Senones qui commencèrent à malmener cette abbaye ; puis au xii^e Bencelin qui fut un des fondateurs de Haute-Seille avec la comtesse Agnès de Langstein, et dont la fille s'unit à l'un des héritiers du comté de Salm. Cette lignée paraît s'être éteinte à la fin du xv^e siècle avec Geoffroy (1490) dont l'héritier Warry de Luxembourg, ou plutôt Lutzelbourg, seigneur de Fléville, nous est connu comme ayant affranchi de la mainmorte les gens de Parux (3).

(1) *M. Arch. lorr.*, 1886, p. 137.

(2) *Ibid.*, 140.

(3) *Ac. arch. lor.* 1886, p. 122.



Cl. Cayet

L'ENTRÉE DU CHATEAU DE TURQUESTEIN



Depuis lors le château fut occupé par les seigneurs de Châtillon, comme fief de Metz, et à ce titre partagé entre les maisons du Châtelet et d'Haussonville.

Turquestein et Châtillon devinrent lorrains par l'acquisition qu'en fit en 1601 François de Vaudémont père du duc Charles IV, en agrandissement du comté de Salm qu'il tenait de sa femme Christine de Salm.

Mais ce n'était plus à cette époque qu'un domaine appauvri par les ravages causés dans tout ce pays par les guerres religieuses du xvi^e siècle. C'est de cette lugubre époque que datent la disparition du village de Warcoville près Bertrambois et les deux incendies successifs de l'abbaye de Saint-Sauveur qui déterminèrent les chanoines à l'abandonner pour Domèvre.

L'invasion française de 1633 consumma la ruine de cette contrée. Déjà en 1631 Turquestein à peu près abandonné avait été en partie détruit par les orages et les vents (1), Richelieu fit démolir ce château comme Pierce-Percée, Blâmont et Ogéviller, et la dévastation s'étendit à toute la plaine. Après le passage des soldats il ne restait plus dans les villages de la seigneurie que quatorze laboureurs et une veuve. Le comptable de l'année 1666 se borne à « remontrer que le gagnage de Turquestein et son château sont entièrement ruinés et abolis, et qu'il a dû lui-même chercher refuge à Hattigny (2) ».

LES VILLAGES DE LA VOGE

Il ne faut pas s'étonner qu'après tant de bouleversements, ce pays de Vôge ne nous ait laissé presque aucune trace de ses anciennes institutions. Les petites localités qui le composaient, dispersées en hameaux dont les habitants ne vivaient guère que de la forêt, étaient à peine constituées et en communautés.

Pas de trace de ces plaids annaux dont les procès-verbaux contiennent d'ordinaire l'énumération des droits des seigneurs et des rares franchises conquises par les sujets.

On voit seulement que dès la fondation de Saint-Sauveur, les abbés exercèrent presque partout d'importantes prérogatives ; qu'ils nommaient, notamment des *marguillers* à Harbouey, à Cirey (3) ; qu'ils possédaient une partie des localités appelées alors Bon-moutier, Vala, Bertimont, la Forêt, Warcoville, hameaux séparés, dont le dernier a disparu (4) dont les autres sont devenus les communes de Val-et-Châtillon, Petitmont, (5), Bertrambois. On sait aussi que l'abbaye de

(1) *Ac. arch. lor.* 1886, 155.

(2) *M. arch. lor.* 1886, 157.

(3) Charte de l'évêque Bertold (1010). *Com. Meurthe* I, 238.

(4) *Id.* II 226, 600. Voir aussi *Hist. de Haute-Seille* par M. de Martimprey.

(5) Ce village n'eut une cure qu'en 1723 (*Ac. arch. lor.* 1898, p. 200).

Haute-Seille, fondée en 1140, y prit pour sa part le village de Tanconville, enfin l'on ne peut douter que les seigneurs de Tursquestein s'y soient également établis dans tous les lieux qu'ils trouvèrent à leur convenance.

La partie nord de cette région est occupée par les trois villages de Ibigny, Richeval, Foulcrey, et le hameau, jadis plus important de Hablutz.

Ils jalonnent la ligne indécise qui sépare la vallée de la Sarre de celle de la Vesouze, et que suivait la voie romaine. Ils sont riches en souvenirs. On a trouvé à Foulcrey des tombes antiques (1), et l'on signale sur son territoire des cantons dits *le temple*, *les templiers*, appellations dont l'origine est inconnue, mais qui ne leur ont certainement pas été données sans raison. Suivant la tradition, il y avait existé une maison de templiers, et la tour de l'église du village de Hattigny, tout proche, mais appartenant à la Sarre, ne serait autre qu'une des quatre qui flanquaient leur donjon (2). Peut-être est-ce à cette circonstance que Foulcrey doit d'avoir toujours été considéré comme un domaine à part qui jusqu'à la fin du xvii^e siècle portait encore le titre d'alleu, (3) même lorsqu'il n'était plus que l'un des éléments réunis par les d'Haussonville, pour constituer leur seigneurie de Turquestein-Châtillon.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'incertitude qui naît de la configuration de ce pays coupé de petits étangs, sur les limites exactes des vallées de la Sarre et de la Vesouze, après avoir été l'une des raisons de l'enchevêtrement des seigneuries, n'a pas cessé jusqu'à nos jours, de s'imposer aux destinées de cette région.

Foulcrey, Ibigny, Richeval, appartiennent réellement au bassin de la Vesouze ; et cependant le traité de Francfort nous a ravi ce lambeau pour en faire, comme du pays de la Sarre une conquête allemande.

Lorsqu'on recherche quelle était la condition des habitants de la châtellenie de Vôge aux temps féodaux, on ne découvre d'abord que des documents épars, assez probants cependant pour établir la rigueur avec laquelle chacun des seigneurs qui se partageaient un pays où les droits étaient entremêlés et confondus, s'efforçait de retenir à lui les sujets trop enclins à changer de maître au gré de leur intérêt.

« Avons accordé (dit l'évêque de Metz au xiv^e siècle), que tout cil homme et femme qui se partiraient de notre évêché et iraient dessous le seigneur de Blâmont, perdent leur remanance de meuble et héritage entièrement... qu'ils averaient dans les lieux et bans dont ils partiraient (4).

(1) *M. arch. lor.* 1862, suppl. 35.

(2) Lepage, *Com.* I, 475, *M. arch. lor.* 1872, p. 95.

(3) *D. arch. lor.* 1859, p. 8.

(4) *M. arch. lor.* 1886 p. 131.

Voulons, (disent au xv^e.siècle les sires de Châtillon) (1) que nous nos hommes qui sont de morte-main et de serve condition, tant des châtellenies de Turquestein et de Blâmont comme de Châtillon, ne se peuvent ne pourront contre-mander de dessoulz l'un de nos de l'autre, ne nos ne l'un de nos ne le porrons retenir, mais vollons et consentons que celui de dessoulz cuy il serait partis, par lui, ses gens ou officiers, le puissent prendre ou faire prendre en quelque lieu qu'il serait trouvez; et si aucun des yceux hommes... sont en aucuns de nos forteresses... nous les boutterons chascun de nous en droit soy hors de nos forteresses et maisons. »

Le signe patibulaire élevé à Lorquin sur trois piliers, avec le carcan posé contre le pilier de la halle, assuraient le respect de ces ordonnances rigoureuses (2).

Retenus sur les terres de leurs seigneurs, les manants doivent les exploiter « tant aux blés qu'aux avoines, et en faire les charrois. »

Ils doivent naturellement aussi assurer la garde des châteaux et composent à cet effet un corps d'arquebusiers, « auxquels on donne la simple nourriture » quand ils font la garde. Les autres sujets doivent le guet nocturne, et quand ils n'y sont pas employés, ils payent annuellement dix francs.

Tous les laboureurs ou manouvriers sont tenus de faire mettre en corde le bois nécessaire pour l'affouage du château, et charroyer ledit bois, moyennant une michette de pain à chaque fois.

Ces obligations personnelles ne font pas préjudice aux tailles. Richeval paie 130 francs, Bertymont 240, Bertrambois 130, Hablutz 80, et cela ne suffisait plus au xvii^e siècle pour faire de Turquestein un domaine lucratif, car, acheté par François de Vaudémont pour 172.622 livres en 1615, il ne rapportait que 3.704 livres soit 2 o/o (3).

C'est à partir de cette époque qu'entre les mains des ducs de Lorraine devenus suzerains ou seigneurs directs de tout le pays de Phalsbourg, Turquestein, Châtillon, Blâmont et Salm, la confusion primitive s'atténue par l'effet de la protection générale que le pouvoir ducal étend sur toute la région, et dont il tire d'ailleurs sous le titre de *sauvegarde* des profits assez importants (4).

Dès lors, en effet, Saint-Sauveur paya un florin ainsi que Haute-Seille et Saint-Quirin au duc de Lorraine, de même Turquestein avec les villages de Saint-Georges, Landange, Hattigny, Bertrambois, 6 florins, 4 batz, 3 kreutz.

Lorquin avec Fraquelfing, Niderhof, Lafrimbolle, etc., durent pareille

(1) Ibid. p. 138.

(2) *Arch. lorr.*, 1886, p. 156.

(3) *Arch. lorr.*, 1886, p. 149.

(4) *Lep. Com.* II. 276-286.

somme à leur seigneur particulier (Marcoûssey) ; enfin Châtillon avec Cirey, Harbouey, Ibigny, Berymont (Petitmont) et Guet-Münster (nom germanisé de Bonmoutier) échu à la famille du Châtelet, branche de Thons, furent taxé à une somme équivalente.

Le souvenir de cette famille de Thons reste attaché au nom que porte encore la ferme située à l'extrême frontière, à la source même de la Vesouze (1), de même que la forêt des *Baronies* rappelle les anciens possesseurs du domaine de Turquestein-Chatillon (2).

LES BARONS D'HAUSSONVILLE

LN résumé ce pays de Turquestein et Châtillon s'est trouvé distraité en fait de l'évêché de Metz dès le jour où les comtes de Blâmont y sont entrés.

Les barons d'Haussonville qui les y remplacèrent appartenaient également à une famille lorraine de l'ancienne chevalerie. Elle n'avait pas, il est vrai, toujours été fidèle. En 1475, Balthazar d'Haussonville avait servi Charles le Téméraire (3). Mais au cours du xvi^e siècle, elle avait acquis auprès des ducs une haute situation. Dès 1558 l'un de ses membres se fixait dans le pays de la Vôge, au château de Zufall près de Lorquin (4).

C'est un baron d'Haussonville que Charles III chargeait en 1588 de disputer aux bandes de reîtres allemands le passage de Saverne ; et dès 1535 Jean d'Haussonville était sénéchal de Lorraine en même temps que bailli de l'évêché de Metz.

Cette famille s'éteignit à la fin du xvi^e siècle, et ses biens partagés entrèrent dans les familles non moins lorraines de Savigny, Marcoussey, du Châtelet.

Du domaine primitif de Turquestein furent détachées deux baronies, Saint-Georges et Châtillon dans lesquelles François de Vaudémont s'empessa d'acquérir plusieurs parts en augmentation du comté de Salm, pour lequel il obtenait de l'empire en 1613 le titre de principauté et le privilège des droits régaliens (5).

Une autre portion du domaine après être échue aux comtes palatins du Rhin, avait fait retour à la Lorraine par l'acquisition et l'érection de Phalsbourg en principauté (1583) et tout cet ensemble, plus ou moins resoudé ou étendu,

(1) *Lep. Com.* v^o Phalsbourg, II. 279.

(2) Cette forêt comprend près de 16.000 arpents, 8.000 hectares. *Ac. Arch. lorr.*, 1886, p. 1511.

(3) *Ac. Arch. lorr.*, 1851. 306.

(4) *Lep. Com.* II. 276. *M. Arch. lorr.*, 1886, 145 et 189. *Id.* 1868. 300.

(5) *Lep. Com.* II. 446-461-615. *M. Arch. lorr.*, 1886, 146.

constituait une contrée où dominait l'influence lorraine, soigneusement entretenue par la vigilance de nos ducs. Car de ce centre montagneux on gagne facilement « le détroit des montagnes dict *ès deux noms* (le Donon) » où se percevaient pour le compte du duc et des seigneurs de Châtillon les droits de passage. De là l'importance politique de cette principauté de Phalsbourg à laquelle les ducs avaient, sous prétexte de droits de sauvegarde, rattaché la haute Vesouze, afin de commander ainsi les deux défilés de Saverne et de Schirmeck, clefs du passage de Lorraine en Alsace.

De ce vaste domaine démembré au xvii^e siècle, les localités de Cirey et de Châtillon nous intéressent plus spécialement comme appartenant au bassin de la Vesouze.

Cirey, après l'extinction de la famille du Châtelet, passa, dans les premières années du xix^e siècle, aux mains de la famille Chevandier de Valdrôme, originaire du Dauphiné, que des intérêts industriels dans les verreries de Saint-Quirin, amenèrent à se fixer dans ces parages où elle a construit le château de Sainte-Catherine.

Au vieux prieuré de Saint-Quirin, près de la Sarre, revient en effet l'honneur d'avoir introduit en Lorraine, avant même qu'elle n'existât en France, l'industrie du verre. Huit ouvriers, dans une baraque en planches, y fabriquaient déjà des miroirs dès le xv^e siècle, et la carte du typographe Jean Scott, éditée en 1513, en souligne la singularité. « *Sanctus Quirinus hic sunt specula* ».

La famille Chevandier a donné à cette industrie un essor qui a enrichi cette contrée si longtemps déshéritée ; et en même temps elle s'est acquis des droits à la reconnaissance publique.

Il en est de même de Châtillon (1). Après avoir appartenu au prince de Vaudémont et à la famille de Nettancourt, ce domaine demeure depuis 233 ans aux mains des descendants de Nicolas Regnaud-Haxaire, auquel Léopold a reconnu le titre de baron ; tige bien lorraine sur laquelle est venue se greffer plus tard celle du dernier gouverneur de Blâmont mis à mort en 1636 pour avoir, contre toute espérance, tenu jusqu'au bout dans le château confié à sa garde.

C'est un fait devenu rare que la fidélité séculaire de cette famille lorraine aux lieux mêmes où elle a conquis sa noblesse par un acte de dévouement au pays. — Bien significative aussi la spontanéité du respect populaire dont elle y reste entourée.

Tels sont les événements qui ont assis la domination et l'influence lorraine dans le pays de la Vôge, alors que la souveraineté territoriale et politique y repo-

(1) *Mc. arch. lor.*, 1870, 21. — *J. arch. lor.* 1894, 44. — Lepage, *Com.* I. 103-250, II. 505 et table V^o Klopstein.

sait encore sur la tête des évêques de Metz. Lorsque cette souveraineté passa à la France, elle devint une source permanente de conflits d'attributions et de juridictions, qui n'ont cessé d'être jusqu'à la fin de l'ancien régime une cause de gêne, de débats, de procès.

Déjà en 1549 la duchesse douairière Christine de Dannemarck ayant des difficultés particulières avec les d'Haussonville, il avait fallu faire intervenir un commissaire spécial représentant l'évêque souverain « pour le regard de la seigneurie et du temporel » (1).

Plus tard, au XVIII^e siècle, aux derniers jours de la Lorraine indépendante, sous le duc François III, des actes diplomatiques durent reconnaître que les possessions duciales dans ces parages n'étaient point en Lorraine mais en pays étranger (2).

Enfin en 1733, dans un conflit entre le domaine et Saint-Sauveur, dont la *table de marbre*, juridiction messine, avait été saisie, la question était devenue si épineuse à raison de l'incertitude qui régnait toujours sur les limites exactes des deux états dans ces montagnes, qu'on avait eu recours à l'avis d'une commission spéciale respectivement nommée par les deux souverains des pays limitrophes (3).

Ainsi subsista, dans le pays de Vôge, en dépit de la prépondérance de l'élément lorrain un dualisme politique, qui y demeura toujours une cause de gêne et d'embarras. Toutefois comme la main mise de la France sur l'Evêché n'avait pas dépossédé les d'Haussonville, et n'empêcha pas l'acquisition ni l'extension de la principauté lorraine créée par François de Vaudémont, l'annexion morale au pays lorrain, commencée dès le XIV^e siècle, n'y fut pas, comme à Baccarat, balancée et contrariée par des influences contraires, et elle y prévalut en définitive sur les effets du morcellement politique qui, depuis les partages de l'archevêque Brunon, n'avait cessé de peser sur les destinées du pays de la Vesouze, et de ses habitants.

(A suivre.)

Emile AMBROISE.

(1) *AC. arch. lor.*, 1886, 145.

(2) Lepage, *Com.*, II, 165.

(3) *AC. arch. lor.*, 1898, 161-162.

